

Rapport d'implémentation

CPC faisant le rapport : Chine

Date : 23/02/2010

Section 1 A. *Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission lors de sa dernière session.*

Résolution 09/01 *Sur les suites à donner à l'évaluation des performances* La Chine, une nation de pêche responsable, a mis en place le National Fisheries Act pour gérer de façon efficace les flottes chinoises pêchant en eau lointaine et pour garantir la conservation des stocks pélagiques. Les recommandations émises par le Comité d'évaluation des performances sont également les objectifs du National Fisheries Act. La Chine fera tous les efforts possibles pour coopérer avec les autres membres de la CTOI à la conservation et à la gestion des stocks pélagiques.

Résolution 09/2 *Concernant la mise en place d'une limitation de la capacité de pêche des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes* Conformément à la résolution adoptée par la Commission, le gouvernement chinois a gelé les effectifs de sa flotte de navires des industriels pêchant les thons tropicaux, le germon et l'albacore.

Résolution 09/03 *Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illégales, non réglementées et non déclarées dans la zone de compétence de la CTOI* Au titre du Chinal National Fisheries Act, les navires de pêche n'ont pas le droit de se livrer à des activités de pêche illicites, non réglementées et non déclarées. Les navires battant pavillon chinois sont soumis à de sévères sanctions s'il est avéré qu'ils se sont livrés à des activités INN.

Résolution 09/04 *Programme régional d'observateurs* Dans le cadre de cette résolution, au moins 5 % du nombre des opérations seront couvertes par le programme d'observateurs. La Chine a mis en place le programme d'observateurs entre mars 2008 et avril 2009. En 2008, 3 observateurs ont été déployés à bord des palangriers thoniers opérant dans les eaux de la CTOI entre 15°00'S ~ 32°00'S et 60°00'E ~ 80°00'E. De mars à mai 2008, un observateur a travaillé à bord d'un palangrier de thon frais opérant dans la zone entre 19°35'S ~ 32°01'S et 58°25'E ~ 75°52'E. Au cours de cette mission, le navire de pêche a déployé 99 200 hameçons au cours de 45 calées et a capturé 24 823 kilos de germon (1454 poissons), 1032 kilos de patudo (74 poissons), 1133 kilos d'albacore (49 poissons) et 4897 kilos de requins peau bleue (82 poissons). En septembre 2008, deux observateurs ont été déployés à bord d'un palangrier surgélateur qui a réalisé une étude de la ressource de germon dans le sud de l'océan Indien : les observateurs ont travaillé à bord pendant environ huit mois (de septembre 2008 à avril 2009) et ont enregistré 460 patudos et 183 germon dans la zone située entre 12°00'S ~ 32°01'S et 69°00'E ~ 78°12'E. En avril 2009, un séminaire sur les observateurs a été organisé par la Shanghai Ocean University et le NOAA Pacific Island Fisheries Science Center. Ce séminaire a facilité la mise en place du programme d'observateurs chinois pour la collecte de données sur les thons.

Résolution 09/05 *Interdisant l'utilisation des grands filets maillants dérivants en haute mer dans la zone de compétence de la CTOI* La Chine a interdit à ses navires de pêche l'utilisation de grands filets dérivants en haute mer et ce dans les trois océans, y compris la zone de compétence de la CTOI.

Résolution 09/06 *Concernant les tortues marines* La Chine collecte des données sur les interactions de ses palangriers avec les tortues marines par le biais des fiches de pêche et du programme d'observateurs scientifiques. Tous les palangriers sont équipés de dégorgeoirs, de salabres et de coupes-ligne afin de réduire la mortalité des tortues marines au cours des opérations de pêche.

Section 1 B. *Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission lors de ses sessions précédentes et qui n'ont pas été mentionnées dans un rapport précédent.*

N/A

Section 2. Afin d'aider le Secrétariat à préparer des rapports plus détaillés pour le Comité d'application, les CPC sont invitées à compléter le formulaire ci-dessous et à l'envoyer avec la Section 1 de ce document.

S'applique à :	Objet (Numéro résolution)	Informations à fournir par chaque CPC
Contrôles par l'État de pavillon	Navires autorisés (07/02)	Nombre de navires dans le Registre des navires autorisés : 81
	Navires en activité (07/04)	Nombre de navires en activité durant l'année précédente : 67
		Liste des navires en activité fournie au Secrétariat : Oui
		Nombre d'inspections de navires battant son pavillon : en mer 0 au port 81
		Nombre de navires ayant reçu des fiches de pêches : 81 • Types de fiches de pêche : Papier <input checked="" type="checkbox"/> Électronique <input type="checkbox"/>
		Nombre de navires marqués: 81
		Nombre de navires dont les engins de pêche sont marqués: 76
	Système de surveillance des navires (06/03)	Nombre de navires autorisés équipés d'un émetteur-récepteur/transpondeur SNN : 81
	Transbordement (08/02)	Nombre de navires transporteurs autorisés : 45
		Nombre d'autorisations délivrées pour des transbordements : en mer 53 au port 23
		Rapport sur les quantités des poissons, par espèces, transbordées en mer soumis au Secrétariat : Oui
		Liste des navires ayant transbordé soumise au Secrétariat : Oui
		Évaluation des rapports des observateurs fournie au Secrétariat : Oui

S'applique à :	Objet (Numéro résolution)	Informations à fournir par chaque CPC
	Actions contre des navires sous pavillon (06/01; 09/03)	Nombre de cas contre lesquels des actions ont été entreprises pour atteinte aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI :0 <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas signalés au Secrétariat: 0
	Données scientifiques (08/01)	Des informations sur les navires en activité on été fournies au Secrétariat concernant : les captures nominales Oui les prises et effort Oui les tailles Oui
	Document statistique pour le thon obèse - l'État pavillon (01/06 ; 03/03)	Nombre de documents d'exportation de thon obèse validés : 124
		Nombre d'institutions autorisées à valider des documents statistiques sur le thon obèse : 1
		Nombre de personnes autorisées à valider des documents statistiques sur le thon obèse : 3
		Nombre de documents d'exportation de thon obèse validés reçus des États importateurs : 0
	Document statistique pour le thon obèse - l'État de marché (01/06; 03/03)	Quantités de thon obèse importées 3150565kg
		Nombre de documents statistiques sur le thon obèse valides reçus : 0
		Nombre de documents statistiques sur le thon obèse non valides reçus : 0
		Nombre de copies de documents statistiques sur le thon obèse échangé avec l'État de pavillon du navire exportateur : 0
	Captures accidentelles et interactions avec des autres espèces (05/05 ; 08/03)	Des informations ont été fournies au Secrétariat et au Comité scientifique sur: <ul style="list-style-type: none"> • captures accidentelles des requins Oui • les interactions avec les oiseaux marins Non
		Des informations ont été fournies au Secrétariat et au Comité scientifique sur les mesures de réductions des captures accidentelles en place pour:

S'applique à :	Objet (Numéro résolution)	Informations à fournir par chaque CPC
		<p>Les oiseaux marins Oui Les requins Oui</p> <p>Des informations ont été fournies au Secrétariat et au Comité scientifique sur les recherches entreprises pour réduire les impacts des activités de pêche sur:</p> <p>Les oiseaux marins Non Les requins Non</p>
Contrôle de l'État de port	Programme d'inspection au port (05/03)	<p>Nombre de navires étrangers faisant escale dans ses ports : 0</p> <p>Nombre de navires étrangers inspectés : 0</p> <p>Nombre de cas où de navires étrangers convaincus d'avoir porté atteinte aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI : 0</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas signalés à l'État pavillons: 0 • Nombre de cas signalés au Secrétariat: 0
Contrôle de l'État riverain	Navires étrangers auxquels des licences ont été délivrées. (07/04)	<p>Nombre de navires étrangers auxquels une licence a été attribuée : 0</p> <p>Nombre de navires étrangers auxquels une licence a été refusée : 0</p> <p>Les informations sur les navires étrangers autorisés ont été fournies au Secrétariat : N/A</p>
Responsabilités de toutes les CPC	Contrôle des nationaux (07/01)	<p>Nombre de cas identifiés de personnes morales ou physiques s'étant livré à des activités qui portent atteinte aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI : 0</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas où des actions ont été prises 0 • Nombre de cas signalés au Secrétariat 0